



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12/12/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
12 décembre 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHAKMA-HENRION Véronique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, TREIBER Pascale, VERON Armelle

Mandat de procuration : SCHNEIDER Pierre à VERON Armelle, VIVIER Macha à CHAKMA-HENRION Véronique

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur FORTINI Roland

Membres présents.....25
 Absents ayant donné mandat de procuration.....2
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 56 2023

Budget Principal 2023 – DM 3/2023 – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	2	23	0	4	0

La dernière décision modificative de l'année a pour objectif d'ajuster les montants prévisionnels inscrits dans le cadre du Budget Primitif.

SECTION FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de fonctionnement**

Au 1^{er} septembre, le nouveau marché animation a été attribué au prestataire sortant UFCV, avec une offre légèrement modifiée pour l'accueil Jeunes générant une économie de 3 000 € et une augmentation de la prestation de 19 000 € pour le service périscolaire pour ce dernier quadrimestre.

Les tarifs du marché restauration avec API ont augmenté au 1^{er} septembre : + 6 000 €.

Il en est de même pour le marché de produits d'entretien pour certaines références (dont le papier) : 2 800 €.

En raison d'un arrosage plus important des terrains sportifs (+ 4 000 €) et d'une fuite au centre socio culturel (un dégrèvement a permis de réduire le surplus à 1 500 €), il convient de prévoir des crédits supplémentaires pour 5 500 €.

La mise en place du Contrat de performance énergétique et le passage en tout LED va permettre de réaliser des économies. On peut déjà réduire le poste de + de 14 500 €.

Le poste de location d'engins doit être abondé de 2 000 €.

La Trésorerie a refusé l'imputation en investissement du projet du LAEP, au motif que la Ville n'est pas propriétaire des locaux. Il doit être affecté en fonctionnement en dépenses et recettes. Seuls les achats de matériels et équipements relèvent de l'investissement.

Enfin, le budget du CCAS est insuffisant en raison du dépassement du poste de la masse salariale, une subvention complémentaire de 10 000 € est nécessaire.

Au total, les dépenses de fonctionnement augmentent de **307 786 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DF	011	6042	Achat de repas	+ 6 000 €
		6042	Animation UFCV - Périscolaire	+ 19 000 €
		6042	Animation UFCV – Accueil Jeune	- 3 000 €
		60611	Eau et assainissement : fuite + arrosage Terrain	+ 5 500 €
		60612	Energie - gaz / électricité	- 14 514 €
		60631	Fournitures produits d'entretien	+ 2 800 €
		60635	Location mobilières (nacelles, broyeur, ...)	+ 2 000 €
		615221	Aménagement Local LAEP	+ 280 000 €
	65	657362	Subvention CCAS	+ 10 000 €
				+ 307 786 €

- **Réactualisation des recettes**

En fin d'année, nous pouvons ajuster les postes de recettes en fonction de leur réalisation, notamment pour :

- Les concessions funéraires
- Les recettes de billetterie : boucles seichanaises (800 €) + théâtre (1 000 €)
- Les recettes du service accueil jeunes
- La refacturation aux autres communes des frais de scolarisation des enfants en classe ULIS (+ 3 100 €).

Au niveau des produits de la fiscalité, la notification des produits attendus nous permet d'escompter des recettes supplémentaires au niveau des contributions directes et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les subventions du LAEP précédemment affectées en investissement sont transférées en fonctionnement. A noter la perception d'une subvention supplémentaire du Département de 4 000 € d'aide au démarrage.

L'attribution du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe Professionnelle est supérieure aux prévisions attendues de 9 622 €.

Au vu de sa situation financière dégradée en 2022 en raison de l'explosion des coûts de l'énergie, des matières premières, du SMIC et de la valeur du point, la Ville de Seichamps est éligible à la dotation inflation « 2022 » de 102 727 €. Par prudence, aucun acompte n'avait été sollicité en N-1. La totalité de cette dotation est à enregistrer sur cet exercice.

Les locations du centre socioculturel sont moins importantes que prévu, il faut réduire ce poste de 3 300 €.

Au total les recettes de fonctionnement augmentent de **235 349 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
RF	70	70311	Concession cimetière	+ 1 800 €
		7062	Recettes billetterie (sport et théâtre)	+ 1 800 €
		7066	Recettes Accueil Jeunes	+ 3 600 €
		70875	Remboursement frais de scolarisation ULIS	+ 1 400 €
		70878	Remboursement frais de scolarisation ULIS	+ 1 700 €
	73	7311	Impôts directs locaux	+ 2 460 €
		7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	+ 29 440 €
	74	7473	Subvention Département - LAEP travaux	+ 30 000 €
		7473	Subvention Département - LAEP fonctionnement	+ 4 000 €
		7478	Subvention CAF - LAEP	+ 50 100 €
		74832	Attribution du fonds Dép. de Péréquation de la TP	+ 9 622 €
		7488	Dotation Inflation	+ 102 727 €
	75	752	Location Centre Socio	- 3 300 €
				+ 235 349 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses d'équipement

L'enveloppe réservée aux honoraires et aux travaux du LAEP est transférée en fonctionnement.

Des travaux non prévus au moment du budget nécessitent une affectation de crédits :

- Honoraires supplémentaires
- Frais de logiciels
- Travaux urgents de réparation de fuite toiture (école J Lamour, CTM et Parapluies)
- Le remplacement de la fontaine à l'hôtel de Ville
- Du mobilier extérieur
- Le renouvellement de postes informatiques supplémentaires
- Le contrôle sécurité des gradins au centre socioculturel
- Les frais de réparation du camion de salage

Le marché d'aménagement de 3 columbariums a été effectué et attribué. L'enveloppe réservée au budget ne concernait que le remplacement d'une seule unité. Il convient de prévoir des crédits pour les équipements supplémentaires : + 36 000 €.

Un autre marché pour l'aménagement de 4 aires de jeux au square Barrès a été lancé et en partie attribué. Pour la première phase, des crédits avaient été réservés sur ce budget, qu'il convient d'abonder de 17 100 €.

Au total les dépenses d'équipement diminuent de **202 690 €**.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
DI	20	2031	Aménagement LAEP – honoraires	- 29 000 €
		2031	Honoraires travaux divers	+ 200 €
		2051	Application et logiciel	+ 1 710 €
	21	21312	Réparation fuite toiture – Jean Lamour	+ 700 €
		21312	Travaux Groupe scolaire GDLT	- 6 000 €
		21316	Columbariums	+ 36 000 €
		2135	Réparation fuite toiture – CTM	+ 3 400 €
		2135	Réparation fuite toiture – Parapluies	+ 2 940 €
		2135	CPE : améliorations chaufferies	+ 4 700 €
		2135	Aménagement LAEP – Travaux	- 250 000 €
		2182	Camion PL – réparation	+ 8 200 €
		2183	Matériels informatiques – renouvellement DSIT	+ 1 700 €
		2188	Aménagement Gendarmerie	+ 500 €
		2188	Fontaine à eau Hôtel de Ville	+ 1 800 €
		2188	Gradins – avenant et contrôle sécurité	+ 2 860 €
		2188	Matériels propreté urbaine	+ 500 €
		2188	Aire de jeux – parc Schumann	+ 17 100 €

- Recettes d'équipement

Afin de financer son programme du LAEP, la commune a mobilisé des financeurs au travers de subventions (transférées en fonctionnement). Le prêt de la CAF sera reporté sur 2024.

Sens	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	13	1311	Subvention CAF – LAEP	- 50 100 €
		1323	Subvention Département	- 30 000 €
	16	16878	Prêt CAF – LAEP	- 50 153 €
				- 130 253 €

OPERATION D'ORDRE

Les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement. Des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Elles sont toujours équilibrées.

- **Equilibre**

Afin d'équilibrer les sections, il est nécessaire de réduire le virement du fonctionnement à l'investissement.

Sens	Chapitre	Libellé	Montant
DF	023	Virement à la section d'investissement	- 72 437 €
RI	021	Virement de la section de fonctionnement	- 72 437 €

EQUILIBRE

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Opération réelles	307 786 €	235 349 €
Opération d'ordre	- 72 437 €	
Solde =	0 €	
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	- 202 690 €	- 130 253 €
Opération d'ordre		- 72 437 €
Solde =	0 €	

La Décision Modificative est équilibrée.

Au total au niveau du Budget consolidé de la Décision Modificative, les équilibres s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 875 841,36 €	4 875 841,36 €
INVESTISSEMENT	1 267 649,64 €	1 267 649,64 €
TOTAL BUDGET	6 143 491,00 €	6 143 491,00 €

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 11 décembre 2023, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 3/2023 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.

Adoptée à la majorité des votants

POUR : 23

ABSTENTION : 4 (Mmes KRIER, PARET, M.M DUBAS, FORTINI)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 19 décembre 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.12.19 17:15:23 +0100
Ref:20231219_153803_1-2-O
Signature numérique
le Maire